

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 janvier 2009
(convocation du 6 janvier 2009)

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent à cpter de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à cpter de 11 h 50
Mme FAYET Véronique à Mme LIRE Marie-Françoise à cpter de 12 h 20
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 13 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 40
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 12 h 40
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude à cpter de 12 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 00 puis à M. TRIJOLET Thierry à cpter de 12 h 40
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12 h 15
Mme LACUEY Conchita à Mme Cartron Françoise à cpter de 12 h 25
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à cpter de 12 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 12 h 25 puis à Mme FAORO Michèle à cpter de 12 h 25
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 12 h 50 puis à

M. BONNIN Jean-Jacques à cpter 12 h 50
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 20
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean -Jacques à cpter de 12 h 15
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick jusqu'à 12 h 50 puis à M. RAYNAL Franck à cpter de 12 h 50
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 9 h 50
Mme LAURENT Wanda à M. DUPOUY Alain à cpter de 12 h 00
M. MANGON Jacques à Mme BONNEFOY Christine à cpter de 12 h 50
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 12 h 15 puis à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 15
M. PALAU Jean-Charles à Mme PARCELIER Muriel à cpter de 11 h 00
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à cpter de 12 h 15
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 10 h 20
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. ROBERT Fabien
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 11 h 50

EXCUSE : M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Restructuration du parking de la résidence "Delord" située rue Chantecrit/rue Delord - Emprunt principal de 277.000 € - Garantie - Autorisation

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par différentes délibérations, le Conseil de Communauté a accordé sa garantie à la Société Anonyme d'HLM LOGEVIE pour divers emprunts destinés à financer la construction de la résidence «Delord» située rue Chantecrit/rue Delord à Bordeaux.

La Société Anonyme d'HLM LOGEVIE entreprenant une restructuration du parking de cette résidence, sollicite l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt principal de 277.000 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à cette requête et, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté Urbaine,

- Vu la demande précitée formulée par la Société Anonyme d'HLM LOGEVIE ;
- Vu l'article 221.19.2 du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;

.../...

DELIBERE

ARTICLE 1 : La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la Société Anonyme d'HLM LOGEVIE pour le remboursement d'un emprunt principal de 277.000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la restructuration du parking de la résidence «Delord» située rue Chantecrit/rue Delord à Bordeaux.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du Prêt à l'Amélioration bonifié (PAMBO) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont actuellement les suivantes :

- durée du prêt : 10 ans
- échéances : annuelles
- taux d'intérêt actuariel annuel : 4,25 % (révisable)
- progressivité des annuités au taux de : 0 % l'an (révisable)
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 10 ans, à hauteur de la somme de 277.000 €, majorée des intérêts courus.

ARTICLE 4 : Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, le contrat de prêt et les éventuels avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société Anonyme d'HLM LOGEVIE, ainsi que la convention de garantie.

.../...

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JANVIER 2009**

PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2009

M. LUDOVIC FREYGEFOND